

DOCUMENTS DE DEMANDE DE VISA POUR L'ARMÉNIE

Pour l'application d'un visa pour l'Arménie en Suisse, nous vous prions de transmettre à temps les documents suivants, par personne, à la Mission Permanente de l'Arménie:

- Votre **passport original** (valable encore 6 mois au moins après la date de retour)
- 1 **photo d'identité** récente
- 1 **demande de visa** dûment remplie et signée
- Pour les ressortissants étrangers, nous avons besoin d'une copie de votre permis de séjour ou permis de travail pour la Suisse
- une enveloppe retour adressée et affranchie en recommandé
- Les frais de visa sont à verser au compte de chèques postaux; 12-18586-1
Veuillez joindre une copie du récépissé à l'application.

Adresse: Mission Permanente de la
République d'Arménie
Département des visas
Avenue du Mail 28
1205 Genève
Tel : 022 320 11 00
Fax : 022 320 61 48

Heures d'ouverture:

Lundi à mardi : 10.00-12.00 heures et 15.00-17.00 heures

Coûts de visa:

Visa touriste pour une entrée

CHF 8.- par personne

L'émission du visa dure au moins 8 jours.